

*Question présentée par le député :*

*M. Marko Bandler*

*Date de dépôt : 21 février 2018*

## **Question écrite urgente**

### **Une épée ? Pour quoi faire ?**

Il nous a été rapporté que des officiers supérieurs de la police judiciaire genevoise se sont vu remettre une épée.

Il apparaît d'emblée peu probable que cette arme désuète fasse partie de l'armement usuel de la police genevoise. Il semble dès lors qu'il s'agisse ici d'un colifichet destiné à servir d'ornement d'apparat.

Si ce n'est, sauf erreur, que, jusqu'à présent, les membres de la police judiciaire étaient épargnés du port d'un uniforme.

Il est donc légitime de s'interroger sur l'utilité pour les officiers supérieurs de disposer d'une épée.

Ce qui nous amène à poser les questions suivantes :

- *Pour quel usage les officiers supérieurs de la police judiciaire ont-ils reçu une épée ?*
- *S'agit-il d'un prélude à la mise à disposition d'un uniforme d'apparat pour les officiers de la police judiciaire ?*
- *Auquel cas, le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur :*
  - *le nombre de policiers qui n'y étaient jusqu'ici pas tenus mais seront à l'avenir concernés par le port d'un uniforme ?*
  - *le coût des épées qui leur ont été fournies ?*
  - *le cas échéant, sur le coût de l'uniformisation des membres de la police qui ne portaient pas jusqu'ici de tenue d'apparat ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de sa prompte réponse à cette question écrite urgente.